

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 JUILLET 2014 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s Les conseillères, Mme Jacqueline Poirier et Mme Hélène Roussel, les conseillers, M. Yves Poussard, M. Benoit Viel et M. Stéphane Fraser.

Absent(e) : La conseillère, Mme Emmanuelle Garnaud

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Également

Présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19:34 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée par M. Vincent More;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-163

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour sans aucune modification.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-164

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juin 2014, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2014

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-165

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2014, tenue à la salle Gilles Moreau.

5. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Nil

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

6. Information du Maire

La pose des clôtures est presque terminée; il ne reste que quelques sections à poser car quelques pièces d'ancrage en acier galvanisé à chaud sont manquantes et seront livrées dans quelques semaines.

Le 24 juin, il y a eu une cérémonie d'ouverture à l'école de l'Anse organisée par Patrimoine et Culture. Les travaux d'aménagement extérieur ont été exécutés en partie par les bénévoles de Patrimoine et Culture et par l'entrepreneur Michael Soucy de Soucy A Béton qui avait obtenu un contrat de la municipalité. Le résultat est très intéressant avec l'amorce d'un parc où la nature est reine...arbres matures, aménagement paysager simple et naturel. La municipalité tient à remercier l'organisme Patrimoine et Culture et son président Jean-Guy Boucher mais également et tout particulièrement Jean-Marie Deschênes et Denise Côté qui ont donné des centaines d'heures ce printemps pour l'aménagement extérieur et la belle programmation estivale. Les concerts du couchant sont un succès! Venez y assister en grand nombre!

Les travaux à exécuter au rond-point de la place de l'église et à l'accès à l'église et à la sacristie vont débiter aussitôt que possible.

Les causeries du Comité ZIP de l'Estuaire, concernant la protection du parc de l'Anse et sa revitalisation, se tiendront le 14 juillet à 17H00 et le 29 juillet à 19H00 à l'école de l'Anse.

7. Information des conseiller(ère)s

M. Yves Poussard fait un rapport sur la Fête nationale tout en remerciant le travail de Mme Marie-Anne Caron. Globalement, il y a eu une excellente participation le 23 et le 24 juin, malgré une diminution au souper traditionnel de la Fête nationale.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

8. Officialisation de l'embauche de Nadine Caron au poste de Secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU QUE Mme Nancy Dubé, Secrétaire-trésorière adjointe, a annoncé qu'elle quitterait son poste en juin 2014;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans un journal local, puis sur les sites de Québec Municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un(e) candidat(e) au poste de Secrétaire-trésorier(ère) adjoint(e);

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidature retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-166

QUE le conseil nomme Mme Nadine Caron au poste de Secrétaire-trésorière adjointe en date du 23 juin 2014, avec l'adhésion au régime d'assurance des employé(e)s en date du 29 juin 2014, et selon les autres conditions de travail négociées avec la Municipalité.

9. Prononciation du gentilé de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE M. Jean-Yves Dugas, auteur du Dictionnaire universel des gentilés en français, et M. Gabriel Martin, auteur du Dictionnaire des onomastismes québécois, invitent la municipalité à officialiser la prononciation de son gentilé, c'est-à-dire la prononciation du nom de ses habitants;

ATTENDU QUE les demandeurs sont à créer un dictionnaire des gentilés québécois qui consignera la prononciation officielle de ces mots;

ATTENDU QUE le gentilé de Notre-Dame-du-Portage, officialisé le 3 mars 1986, s'écrit « Portageois », au masculin singulier, et « Portageoise », au féminin singulier;

ATTENDU QUE l'alphabet phonétique international (API) permet de consigner à l'écrit la prononciation d'un mot sans équivoque, à l'aide de caractères idoines universels;

ATTENDU QUE les transcriptions [pɔʁ.ta.ʒwa] et [pɔʁ.ta.ʒwɑz], composées en API, représentent, respectivement, les manières d'articuler « Portageois » et « Portageoise » en conformité avec l'usage standard du français contemporain de variété québécoise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-167

QUE le Conseil officialise les prononciations de « Portageois » et « Portageoise » en [pɔʁ.ta.ʒwa] et [pɔʁ.ta.ʒwɑz], respectivement.

10. Lecture du jugement de la commission municipale du Québec

Il est attendu que la lecture du jugement administratif de la Commission municipale du Québec, concernant les dossiers CMQ-64895, CMQ-64896 et CMQ-64897, relativement à l'enquête en éthique et déontologie en matière municipale reliée au projet d'aqueduc dans le secteur central de Notre-Dame-du-Portage, a été faite par M. Louis Breton, directeur général.

Il est également attendu que la conclusion du jugement administratif de la Commission municipale du Québec s'énonce comme suit :

« La conduite de Jacqueline Poirier, de Vincent More et de Louis Vadeboncoeur, alléguée dans la demande d'enquête, ne constitue pas un manquement au Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

11. Résolution pour la tenue du BAPE dans le projet d'oléoduc Énergie-Est TransCanada

ATTENDU QUE le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada est l'un des plus importants projets de construction d'infrastructure de l'histoire du Canada;

ATTENDU QUE le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada suscite des inquiétudes quant aux risques de sécurité civile et aux écosystèmes sensibles associés à l'acheminement du pétrole à travers l'oléoduc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-168

QUE le Conseil demande la tenue d'un BAPE spécifiquement sur l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada.

12. Lettre d'appui pour la candidature de Louis Vadeboncoeur au prix Alphonse-et-Dorimène-Desjardins

ATTENDU QUE le Prix Alphonse-et-Dorimène-Desjardins, institué par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie du Québec, est décerné à une personne qui s'est illustrée dans sa communauté par son dynamisme et son leadership et dont les réalisations sont reconnues au-delà des frontières du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Louis Vadeboncoeur s'est fortement impliqué dans l'Association des plus beaux villages du Québec, notamment lors de ces voyages de représentation au Japon et en Belgique;

CONSIDÉRANT QUE ces voyages de représentation ont eu des répercussions bénéfiques pour Notre-Dame-du-Portage de même que pour l'Association des plus beaux villages du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Yves Pousard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-169

QUE le Conseil donne son appui à la candidature de Louis Vadeboncoeur pour le prix Alphonse-et-Dorimène-Desjardins.

13. Géo-Rallye de Patrimoine et Culture du Portage

Le Géo-Rallye de Patrimoine et Culture du Portage est officiellement lancé. Cela consiste à découvrir la route du Fleuve à travers un jeu de questions et surprises. Vous êtes conviés à participer en grand nombre à cette activité dont l'inscription est de 3.00 \$ pour les 12 ans et plus ou gratuite pour les moins de 12 ans.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal du CCU, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa présentation lors de la présente séance;

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel, comme responsable du CCU, présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.

DEMANDE – IMPLANTATION ET INTÉGRATION ARCHITECTURALE

525, rte du Fleuve – implantation d'une haie de cèdres

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'implantation d'une haie de cèdres près de la ligne latérale Est du stationnement en remplacement du vieux mur de fondation;

CONSIDÉRANT QUE les critères du PIIA recommandent la plantation d'arbres lors d'aménagement d'espace libre;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec les recommandations suivantes :

- Le CCU recommande la pose de la haie de cèdres selon la réglementation en vigueur et qu'elle soit entretenue convenablement;
- Il est également proposé, que lors de la réfection du pavage, de prévoir un espace vert afin de réduire l'utilisation du pavage au minimum.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-170

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans aucune modification.

524, rte du Fleuve – rénovation d'une galerie

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter le type, les couleurs et le matériel utilisé pour l'habillage du contour sous la galerie;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs avaient déjà été autorisées et qu'elles rencontrent les exigences du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le type de peinture, la confirmation pour les couleurs et le revêtement pour l'habillage de la galerie;

CONSIDÉRANT QUE la demande rencontre les exigences du règlement sur le PIIA, couleur sobre qui s'harmonise au secteur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet avec les recommandations suivantes :

- La teinture devra être de type opaque de couleur blanche pour rampes et gris pour le palier et le dessus des marches;
- L'habillage de la galerie devra être réalisé avec un treillis de type intimité et teint de couleur blanc opaque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-171

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans aucune modification.

505, rte de la Montagne – rénovation d'une galerie

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter la construction d'une toiture sur la nouvelle galerie;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a recommandé des modifications au projet de cette toiture;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a pris connaissance de la lettre du 6 juin 2014 en réponse à la résolution 2014-05-116 du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés ne permettent pas une analyse correcte du projet;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur le PIIA décrit tous les documents que le propriétaire doit fournir pour permettre l'analyse d'une demande;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil de maintenir les recommandations antérieures et d'ajouter les recommandations suivantes :

- Le CCU est d'avis qu'il ne peut analyser correctement cette demande de permis avec les documents actuels;
- Le propriétaire devra déposer des plans comme prévu au règlement sur les PIIA;
- Le propriétaire devra fournir des photos d'époque pour confirmer les écrits de la lettre;
- Le propriétaire devra venir présenter son projet avec tous les documents nécessaires à sa compréhension.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-172

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans aucune modification.

572, rte du Fleuve – aménagement du terrain

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'installation d'un treillis décoratif sur le mur Est de la résidence et l'installation d'une tonnelle dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE quelques résidences du secteur possèdent déjà ce type de matériau;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement sera attrayant et sobre;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le projet tel quel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Yves Pous-sard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-173

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans aucune modification.

245, rte du Fleuve – ajout d'un avant-toit

ATTENDU QUE la demande consiste à accepter l'installation d'un avant-toit sur la façade de la résidence pour couvrir une partie de l'accès principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande a déjà fait l'objet d'une recommandation du CCU lors de la réunion du 13 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire demande de nouveau au CCU de recommander au Conseil le premier projet et d'accepter l'utilisation d'une tôle de couleur semblable au bardeau actuel;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a pris connaissance de la lettre des propriétaires en date du 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE le CCU, après plusieurs discussions, est d'avis de maintenir la décision du Conseil du 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil de maintenir la résolution 2014-06-113 sans aucune modification.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu un avis de Mme Mélanie Milot, conseillère en patrimoine à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Benoit Viel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-174

QUE le Conseil annule la résolution 2014-06-113 et accepte que :

- L'avant-toit recouvre l'accès au bâtiment et le dessus des deux petites fenêtres (pour cette partie spécifique l'avancé de l'avant-toit sera de 16", comme le débord de toiture au-dessus);
- Il est recommandé d'opter pour du bardeau similaire et de même couleur que le bardeau existant, mais qu'une tôle de même couleur pourra toutefois être acceptée.

409, rte du Fleuve – stationnement et accès

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable pour la modification de la décision du conseil 2014-06-134 relativement à la largeur de l'accès;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation favorable pour une largeur d'accès de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait de nouvelles représentations concernant la problématique de la largeur de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau plan avec les dimensions prises par l'inspecteur représente mieux le projet;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'autoriser une largeur de 4 mètres pour la largeur de l'accès et que, si nécessaire pour le propriétaire d'élargir à droite du Garage pour le stationnement, cette partie devra être en gravier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Fraser, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-175

QUE le Conseil modifie la recommandation du CCU avec les précisions suivantes :

- À l'allée Est, la largeur asphaltée et autorisée sera d'environ 4.2 à 4.5 mètres, alignée avec la porte du garage;
- À l'allée Ouest, la largeur asphaltée et autorisée sera d'environ 4.4 mètres.

659, rte du Fleuve – pavage du stationnement

ATTENDU QUE le propriétaire demande de remplacer le revêtement de son stationnement de gravier par de l'asphalte.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire procède à cette demande suite à l'apparition d'une maladie dégénérative qui ralentit considérablement ses déplacements;

CONSIDÉRANT QUE le pavage rendrait l'entretien plus facile;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du PIIA sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'autoriser le pavage du stationnement seulement sur la partie à l'ouest du poteau électrique, qu'une bande végétale de 1.2 mètres soit préservée de côté ouest ainsi que du côté nord-est du stationnement, qu'un accès de 1.2 mètres soit pavé du côté Est pour permettre l'accès à la résidence. La largeur du pavage le long de la route du Fleuve sera de ± 11 mètres et la profondeur de 5 mètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-176

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans aucune modification.

DEMANDE – DÉROGATION MINEURE

411, rte du Fleuve – construction d'une nouvelle résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable pour le dépôt futur d'une demande de dérogation mineure relativement à la hauteur de leur projet pour la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre plusieurs orientations du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le type et la hauteur du projet représente exactement le style de bâtiment que le comité encourage;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet fera l'objet d'une prochaine analyse;

CONSIDÉRANT QUE le CCU avise le conseil qu'il est favorable qu'une demande de dérogation mineure soit déposée pour la hauteur de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Yves Pousard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans aucune modification.

15. Suivi de la Corporation portageoise de développement (CPD)

ATTENDU QU'en l'absence de Mme Emmanuelle Garnaud, comme responsable de la CPD, M. Vincent More présente sommairement les dossiers en cours de la CPD à l'assemblée.

Dossier Piscine municipale / Espace culturel

La Corporation portageoise de développement a présenté ses recommandations au Conseil quant aux orientations à indiquer dans l'appel d'offre, et ce, autant sur le plan de l'architecture du lieu que des besoins concernant les usages projetés (bâtiment de service pour la piscine, espace culturel incluant la bibliothèque et espace de restauration).

M. Vincent More rappelle que le lieu est prévu viable à l'année, ne serait-ce que par les usages qui y sont projetés. L'implantation et l'intégration de l'architecture seront considérées, notamment pour tenir compte des percés visuelles sur le fleuve existantes et futures. Enfin, le Conseil s'assurera que les besoins et les attentes des gens seront rencontrés dans la réalisation du projet, comme il a été cas pour le Chalet des sports.

La municipalité souhaite faire une présentation du projet dès cet automne, estimation budgétaire, orientations, plans et devis à l'appui.

16. Suivi sur la constitution d'une zone industrielle à NDP

M. Vincent More fait le suivi sur le projet de constitution de la zone industrielle à NDP. Il mentionne qu'au dernier conseil de la MRC, le comité d'aménagement de la MRC a livré son compte rendu et semble favorable à notre projet mais il nous a envoyé une liste de questions à répondre qu'on compte bien remettre cet été pour avoir l'appui officiel de la MRC au conseil des maires au mois d'août 2014.

17. Suivi sur le développement résidentiel – pavage du secteur des Îles, annonce de la TECQ

M. Vincent More annonce que l'entente entre Québec et Ottawa concernant le programme de la TECQ a été conclue (communément appelée la taxe d'assise). C'est le programme sur lequel la municipalité compte pour subventionner la majeure partie des coûts associés à l'asphaltage du secteur des Îles. Toutefois, les modalités administratives du programme ne sont pas encore déterminées, donc les délais pour l'exécution des travaux ne peuvent pas encore être fixés. Mais, la municipalité se prépare déjà à monter ses plans et devis pour opérer aussitôt que possible, comme il a été promis plusieurs fois aux résident(e)s du secteur des Îles.

18. Suivi des anomalies liées au projet d'aqueduc – secteur central

Une réunion spéciale a eu lieu le 18 juin dernier pour analyser le résultat du projet d'aqueduc. Or, hormis quelques petits correctifs mineurs, une plus grande problématique d'infiltration d'eau dans les résidences interpellent la municipalité et quelques propriétaires.

Effectivement, avec la modification de la structure de la chaussée, l'eau s'accumule de toute apparence dans un secteur précis. La municipalité envisage plusieurs solutions, mais celle qui semble la plus pertinente est la pose d'une conduite partant du niveau le plus bas à la hauteur des conduites d'eau potable jusqu'au fleuve. Une propriétaire a déjà manifesté son intérêt de laisser un droit de passage pour se faire. La municipalité entend donner suite à cette problématique au mois d'août.

19. Cas d'acquisition des terrains riverains, résolution visant tous les cas similaires

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes d'acquisition de plusieurs terrains situés en bordure du littoral du fleuve St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucun intérêt d'acquérir lesdits terrains, même à titre gratuit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire outiller les gens pour faire face à l'érosion du littoral plutôt que d'acquérir lesdits terrains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne souhaite apporter aucune charge supplémentaire aux contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-178

QUE le Conseil refuse toute demande d'acquisition de terrain aux abords du fleuve dans ces circonstances, même à titre gratuit, et donne son appui aux propriétaires concernés de faire valoir leur situation respective auprès du service d'évaluation de la MRC afin d'ajuster l'évaluation respective de leur terrain car elle a une répercussion sur leur compte de taxe.

20. Cas du rocher Malin, propriété de Jean-Pierre April

ATTENDU QUE le rocher Malin, propriété de M. Jean-Pierre April, constitue un risque pour la sécurité civile sur la route du Fleuve;

ATTENDU QUE le ministère du transport s'assurait auparavant de la sécurité civile aux abords de leur réseau de voirie et que la route du Fleuve en faisait partie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est encline à établir une entente avec le propriétaire, M. Jean-Pierre April, afin que la portion de terrain à risque soit prise en charge par les assurances de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra s'assurer de bien identifier la portion de terrain à risque avec un plan à l'échelle et cotations à l'appui;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra s'assurer de la sécurité des lieux, qu'elle entend prendre en charge les responsabilités et obligations inhérentes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ajoutera la propriétaire du rocher Malin, M. Jean-Pierre April, comme assuré additionnel sur les assurances de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-179

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à élaborer une entente entre M. Jean-Pierre April et la Municipalité en ces termes. Le Conseil autorise aussi M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer cette entente avec le propriétaire du rocher malin, M. Jean-Pierre April.

21. Octroi du contrat pour le marquage et le lignage du réseau routier local - Marquage et Traçage du Québec, 8 640.22 + taxes

ATTENDU QUE la Municipalité procède au marquage et lignage de son réseau routier local à tous les ans;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu quatre (4) soumissions et que celle de Marquage et Traçage du Québec inc. est la plus basse, pour un montant de 8 640.22 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'Entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-180

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat selon ces termes entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Marquage et Traçage du Québec inc.

22. Octroi du contrat pour le drainage du parc de l'Amitié – J.S. Construction, 8 432.16 + taxes

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer des travaux de drainage et l'abaissement de deux grilles de rue dans le secteur du parc de l'Amitié;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu quatre (2) soumissions et que celle de J.S. Construction est la plus basse, pour un montant de 8 432.16 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite établir des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'Entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Yves Pousard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-181

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat selon ces termes entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et J.S. Construction.

23. Addenda au contrat pour l'entretien des terrains municipaux – Norbert Lapointe, 4 500.00 + taxes

ATTENDU QUE la Municipalité apporte des modifications au contrat d'entretien des terrains municipaux et ajoute les accotements et intersections de plusieurs rues ainsi que d'autres terrains appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné le contrat d'entretien des terrains municipaux à Norbert Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une soumission de Norbert Lapointe, pour un montant de 4 500.00 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà établi des bases contractuelles sur les responsabilités et les obligations de l'Entreprise concernant certaines dispositions, notamment l'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyé par Jacqueline Poirier, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-182

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer l'addenda au contrat selon ces termes entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Norbert Lapointe.

24. Suivi sur les travaux de construction

La plantation dans la plate-bande au parc de la 'Amitié va se faire bientôt, plusieurs circonstances ont empêché la Municipalité d'opérer ce projet dans un meilleur délai.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

25. Facturation des inscriptions au camp de jour

ATTENDU QUE la Municipalité a décidé de permettre aux utilisateurs de payer leur facture en plusieurs versements sur certains services, tel que le camp de jour;

ATTENDU QUE certaines factures n'ont pas été saisies afin de considérer plusieurs versements et qu'il y a lieu d'annuler les intérêts occasionnés par cette situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacqueline Poirier, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-183

QUE le Conseil autorise M. Louis Breton, directeur général, à apporter les correctifs nécessaires pour les utilisateurs touchés par cette situation.

26. Acquisition d'un tremplin

ATTENDU QUE le tremplin de la piscine municipale est brisé et qu'il est impératif de le remplacer pour en bénéficier durant cette saison estivale;

ATTENDU QUE l'acquisition d'un tremplin coûte environ 1 600 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-184

QUE le Conseil autorise M. Louis Breton, directeur général, à procéder à l'acquisition d'un tremplin au montant d'environ 1 600 \$ + taxes.

HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

Nil

PARTICIPATIONS, DONS ET CONTRIBUTIONS

27. Demande de contribution au projet « Écrivain public à l'Est » de Céline Brousseau

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution pour le projet « Écrivain public à l'Est » de Céline Brousseau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place, même si la personne considérée réside sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Yves Poussard, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-185

QUE le Conseil n'attribue aucune contribution à Céline Brousseau.

28. Proposition d'acquisition d'une œuvre d'art par le Musée des bateaux miniatures

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition d'acquisition d'une œuvre d'art du Musée des bateaux miniatures

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de l'œuvre de Sylvio Lagacé qui exprime la légende de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, inspirée du livre des légendes de Jean-Claude Dupont, et qu'elle est offerte pour 1 800\$;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a pas pu apprécier l'œuvre d'art proposé par le Musée des bateaux miniatures car aucun document iconographique n'accompagnait la proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Poussard, appuyé par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-186

QUE le Conseil ne désire pas acquérir cet œuvre d'art.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

29. Liste des déboursés approuvés par le Conseil ou effectués par délégation – juin 2014

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois de juin 2014, et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Viel, appuyé par Hélène Roussel, et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2014-07-187

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 292 518.93 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens adressent leurs questions au conseil. Le conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- **Café Démerise** – La propriétaire du Café Démerise fait mention de ses démarches auprès de la municipalité. Elle juge qu'il est loin d'être évident de pouvoir établir un commerce sur le territoire de Notre-Dame-du-Portage. Plusieurs raisons sont évoquées et débattues avec Vincent More et Louis Breton.
- **Commission municipale du Québec** – Les élu(e)s visé(e)s par l'enquête en éthique et déontologie en rapport avec le projet d'aqueduc secteur central ont été lavé de tout soupçon de manquement au Code de la Municipalité. Le rapport de la CMQ est disponible à la Municipalité.
- **Site de dépôt** – Quelques citoyen(ne)s font la demande d'avoir du meilleur paillis accessible à la population comme aux autres années. Le matériel actuel n'est pas convenable pour l'utilisation des citoyen(ne)s.
- **Toilette accessible** – Quelques citoyen(ne)s demandent l'installation d'une toilette dans le secteur central et que les toilettes de la piscine municipale devraient servir à besoin. M. Vincent More convient qu'il s'agit d'un manque à la Municipalité, malgré la présence des toilettes chimiques à plusieurs places sur le territoire de la Municipalité. Cette situation sera corrigée dès que la Municipalité se sera dotée d'un nouveau bâtiment multifonctionnel à l'endroit de la piscine municipale. Pour l'instant, M. Louis Breton mentionne qu'il est possible d'utiliser les toilettes de la sacristie.
- **Abat-poussière dans le secteur des Îles** – une citoyenne se demande s'il n'est pas possible de mettre de l'abat-poussière sur les rues dans le secteur des Îles en attendant que lesdites rues soient asphaltées.
- **Feu de camp** – Un citoyen mentionne qu'il y a encore eu un feu de camp à l'ancien dépanneur.
- **Plaque de « couenne » à marée basse** – Quelques citoyen(ne)s se demandent s'il n'est pas possible d'enlever les plaques de « couenne » qui apparaissent à marée basse dans le secteur du quai. M. Louis Breton va s'informer sur la question et apporter une réponse lors de la prochaine séance du Conseil.
- **Lots visés de dézonage agricole** – Des citoyen(ne)s s'interrogent sur les lots visés de dézonage à la CPTAQ. M. Louis Breton leur indique les deux possibilités visées par cette demande.

31. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de M. Yves Poussard, l'assemblée est levée à 21:13.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier